



PGRI
2022-
2027

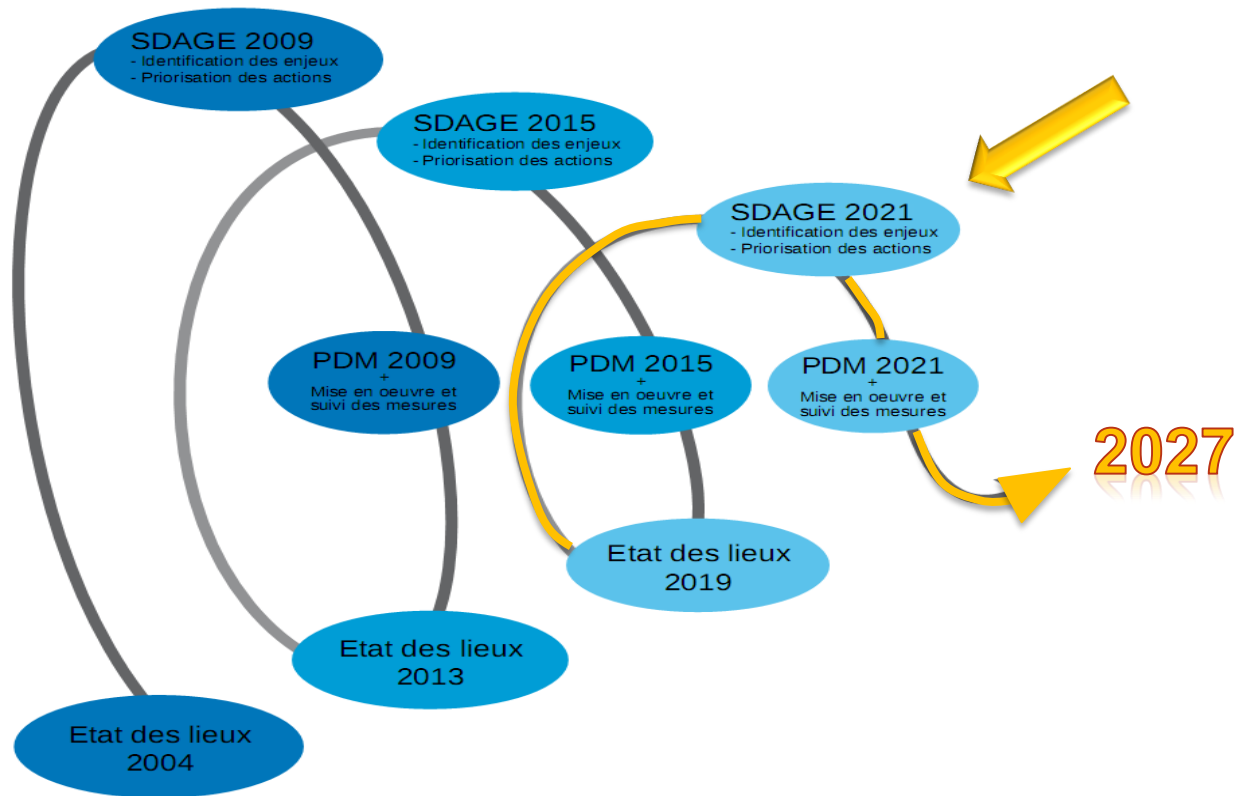
*Donnez
votre avis
sur*

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

les inondations
et le milieu marin

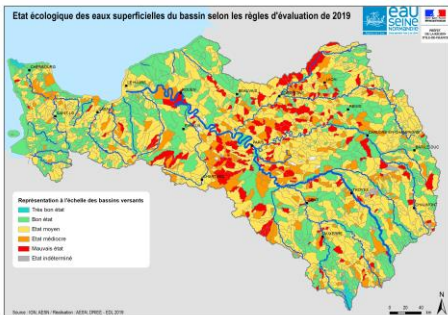
L'eau

Le cycle vertueux de la Directive cadre sur l'eau



Gérer la ressource en eau et les milieux aquatiques

Etat des lieux 2019



Consultation 2018-2019 sur les enjeux du bassin



LES ENJEUX DE L'EAU SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES ASSEMBLÉES
SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES DU BASSIN

en vue de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion
des Eaux et du Programme de Mesures 2022-2027

Restitution du 10 octobre 2019 au Comité de bassin

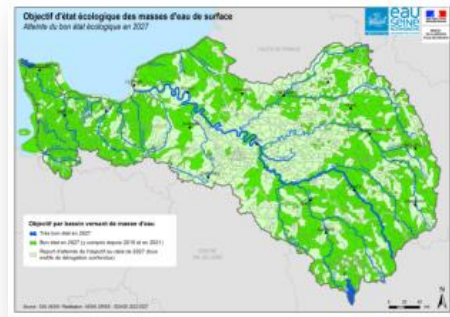
Des **orientations et dispositions**
en vue d'une gestion équilibrée et durable
de la ressource et des milieux

SDAGE

Programme d'actions (PDM)

Des **actions opérationnelles
localisées** (travaux, études, actions
réglementaires)

Objectifs **SDAGE 2027**



L'agence de l'eau

Acteurs de
l'agriculture

Activités et associations
dépendant ou agissant
pour les milieux naturels
(conchyliculteurs,
pêcheurs, protection de
l'environnement,...)

Activités
économiques et
industrielles

Conseil régional

Conseil départemental

EPCI/Syndicat BV/
SAGE-CLE

Commune

Les services de l'Etat

Le SDAGE applique la notion de « santé globale »

Santé environnementale → santé humaine



- Eau de qualité (alimentation en eau potable, baignade ...)
- Baisse des substances dangereuses
- Équilibres des nutriments => limitation des toxines algales ou bactériennes et des échouages d'algues vertes
- Gestion des canicules, des inondations
- Végétalisation de l'espace : santé mentale et physique


Le SDAGE permet le développement économique

- Programme de mesures de 6,2 Mds euros
- Sécurité juridique des demandes d'autorisations
- Compétitivité en incitant les filières à innover
- Emploi local en incitant à investir dans des travaux non délocalisables
- Autonomie des territoires en préservant la ressource en eau et en incitant aux filières agricoles locales
- Investissement humain

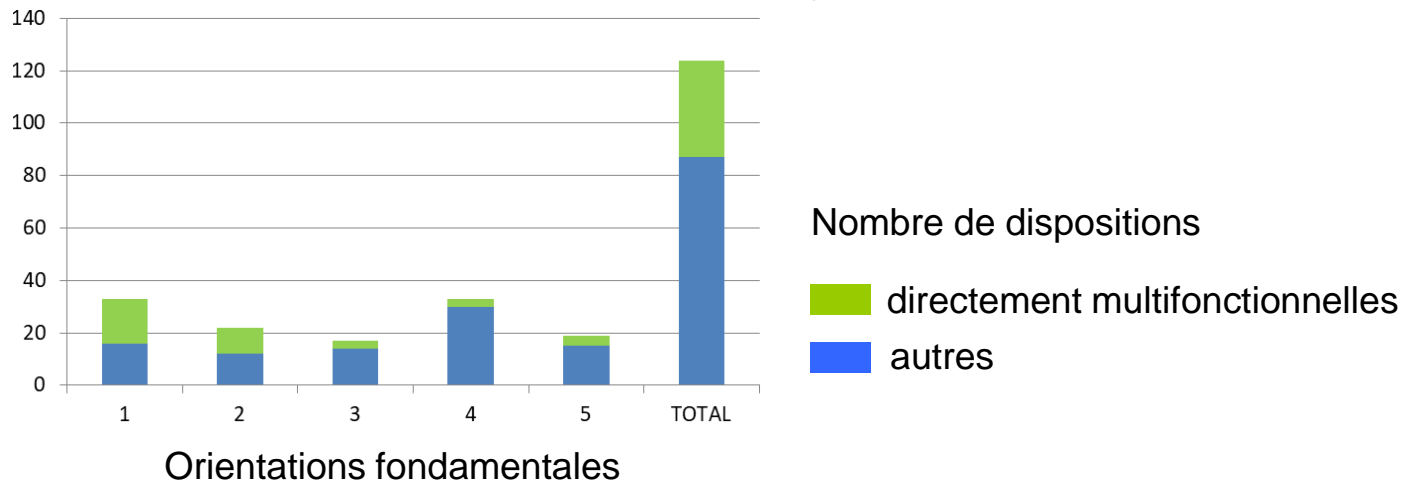


Le SDAGE est favorable à la biodiversité

aquatique (qualité de l'eau, hydromorphologie), liée aux zones humides, mais également induite par la baisse des polluants à la source, les haies, l'agroécologie...

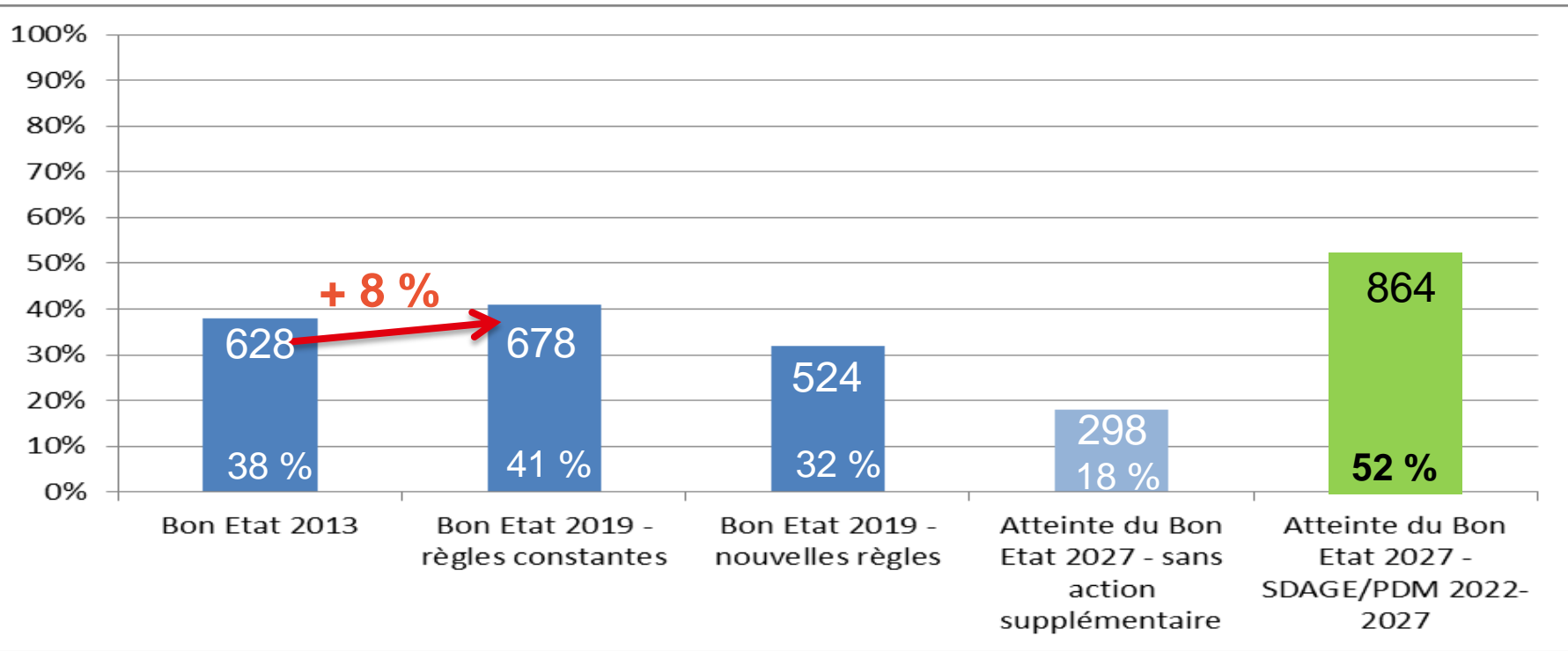


Un pictogramme pour repérer les dispositions directement multifonctionnelles sur 4 critères à la fois: amélioration de la gestion de l'eau, adaptation au changement climatique, favorable à la biodiversité et à la santé, y c environnementale



Les engagements du bassin

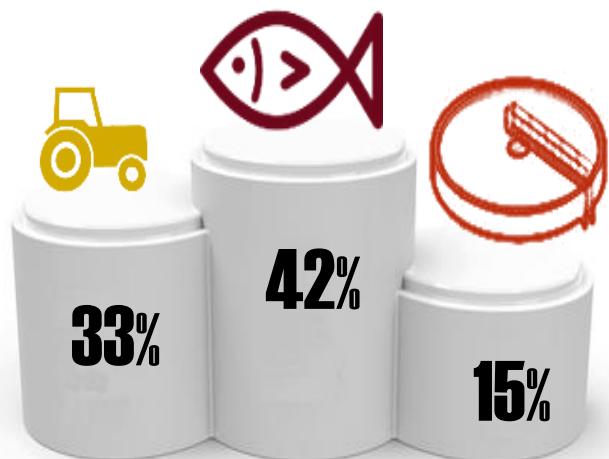
- + 20 points de bon état écologique des cours d'eau en 2027
- Principe de non-dégradation pour les autres masses d'eau



Etat écologique des cours d'eau : masses d'eau en bon état

Un programme d'actions territorialisé pour atteindre les objectifs : le Programme de mesures 2022-2027

Des actions ciblées sur les pressions impactantes



Un coût d'investissement d'environ 6,2 Mds € sur 2022-2027

5 orientations fondamentales pour répondre aux enjeux

1 Des **rivières fonctionnelles**, des **milieux humides préservés** et une **biodiversité restaurée**



2 Réduire les **pollutions diffuses** et protéger les **captages**



3 Réduire les **pressions ponctuelles**



4 Assurer la **résilience des territoires** et une **gestion équilibrée** de la ressource en eau



5 Agir du **bassin à la côte** pour protéger et restaurer **la mer et le littoral**



Orientation fondamentale 3 : Réduire les pressions ponctuelles

Privilégier la réduction à la source des micropolluants

- Process industriels (technologies propres)
- Usages domestiques
- Surveillance
- connaissance



Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la désimperméabilisation



- Zéro rejet pour les pluies courantes
- Désimperméabiliser, déracorder, renaturer
- Mobiliser les outils à chaque niveau
- En urbanisation nouvelle : compenser l'imperméabilisation

Orientation fondamentale 4 : Anticiper des déséquilibres quantitatifs

Accroître l'infiltration & limiter les ruissellements

- Infiltration et stockage de l'eau dans sol & nappes
- Moins de ruissellement pour plus de résilience



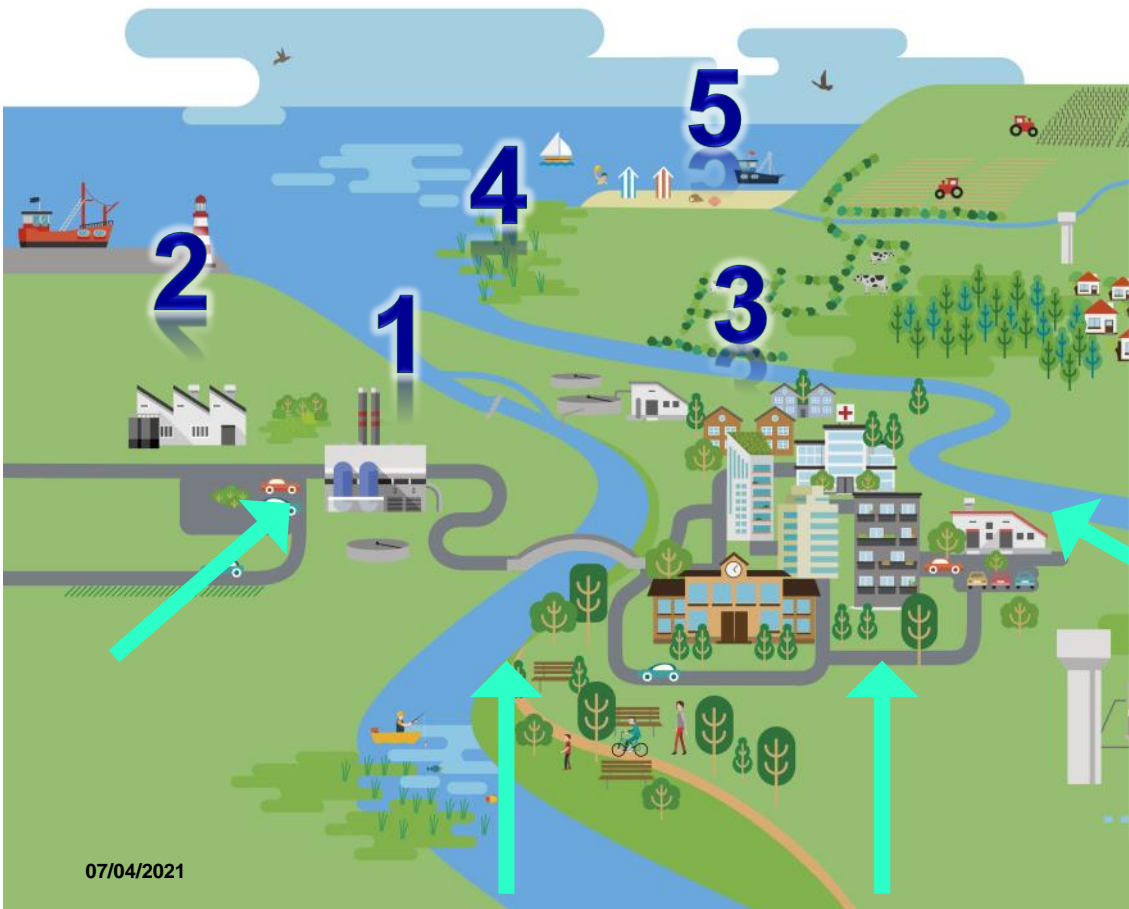
Limiter les prélèvements

Sobriété en eau de tous les acteurs

Retenues de substitution:

- Les conditionner à un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ou à un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), dans les zones en tension
- Conditions de remplissage, économiser l'eau avant de faire des réserves

Orientation fondamentale 5 : Agir sur tout le bassin pour la mer et littoral



1. Réduire les apports d'azote et phosphore
2. Réduire les rejets directs de contaminants
3. Réduire les risques sanitaires
4. Préserver la biodiversité
5. S'adapter aux dérèglements climatiques



Orientation fondamentale 1 : Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés

Connaitre, protéger, et restaurer les zones humides

- Inventorier et cartographier
- Mobiliser les outils pour les protéger
- En cas d'atteinte, compenser à fonctionnalités équivalentes, majorations selon l'éloignement



Reconnecter lit mineur/majeur, favoriser la circulation de l'eau, sédiments, poissons



Introduction de l'indicateur *linéaire accessible* qui précise l'effort de restauration de la continuité écologique

Protéger les aires d'alimentation de captage

- Mobiliser les outils pour les protéger
- Objectif de 50% de la surface des aires de captage en cultures à bas niveau d'intrants
- Impulsion des collectivités pour structurer ces filières



Réduire les pollutions diffuses sur l'ensemble du bassin



- Réduire des flux de nitrates et adaptation des programmes d'actions régionaux nitrates
- Réduire l'utilisation des pesticides (agriculture biologique...)
- Réduire le ruissellement et l'érosion en préservant les éléments du paysage